**Maladies des dindons.**—Le dindon est un animal délicat qui n'a pas l'instinct de choisir ses aliments, aussi est-il fréquemment malade.

La vesce et la jarousse lui occasionnent des indigestions, la laitue, s'il en mange trop, lui donne la diarrhée. La jusquiame, la digitale, la ciguë tuent les dindons.

Les limaces, les limaçons et les sauterelles, dont les dindons sont avides, leur causent, lorsqu'ils en mangent avec excès, une diarrhée qui les fait souvent périr.

C'est à tort que l'on emploie les dindons à la destruction des bannetons et de leurs larves, cette alimentation prolongée pendant quelques jours leur est nuisible et donne à leur chair un goût détestable.

La pluie est le plus mortel ennemi des dindons. Quand de jeunes dindons ont été mouillés, on doit les faire sécher devant le feu et leur faire avaler quelques gouttes de vin.

Les dindonneaux deviennent quelquefois languissants; leurs plumes hérissées blanchissent; ils périssent si on ne les secourt rapidement. Il faut, dans ce cas, examiner les plumes qui garnissent le dessous du croupion, il suffit d'arracher celles qui sont pleines de sang pour rendre la santé aux dindons malades.

| 1928 | | AVRIL | SOLEIL Lev. | SOLEIL Cou. | LUNE Lev. | LUNE Cou. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| V | 6 | Vendredi Saint | 5 26 | 6 28 | 8 07 | 6 19 |
| S | 7 | Samedi Saint. | 5 24 | 6 29 | 9 10 | 6 41 |
| D | 8 | Pâques | 5 22 | 6 31 | 10 15 | 7 04 |
| L | 9 | Ste-Marie Cléophée, veuve | 5 20 | 6 32 | 11 17 | 7 32 |
| M | 10 | S. Macaire, évêque et confes. | 5 18 | 6 33 | MAT. | 8 06 |
| M | 11 | S. Léon Le Grand, pape et doct. | 5 17 | 6 35 | 0 18 | 8 52 |
| J | 12 | S. Jules, pape, confesseur. | 5 15 | 6 36 | 1 13 | 9 33 |

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

# *Quelle était cette fameuse suggestion ?*

Le secrétaire de l'Union Catholique des Cultivateurs, M. Oscar Gatineau, faisait paraître, dans le Devoir du 27 mars dernier, un article intitulé "POUR LA COOPERATION", au cours duquel il essaie de faire ressortir le rôle de médiateur incompris qu'il aurait joué entre l'U.C.C. et la Coopérative Fédérée.

Cet article est incomplet, car il n'y est fait aucune mention des raisons pour lesquelles le projet de M. Gatineau est "tombé à l'eau." L'article en question a sans doute éveillé la curiosité de plusieurs qui ne demandent qu'à être renseignés sur la nature de la **suggestion** dont on fait si grand état. M. Gatineau en réaliserait-il maintenant le ridicule qu'il juge préférable de ne pas la rendre publique?

M. Gatineau nous dit que les directeurs de l'U.C.C. l'avaient délégué à l'assemblée générale de la Coopérative Fédérée, à Québec, le 15 février dernier, dans le but de tenter certaines démarches qui inciteraient la Coopérative à s'organiser de manière à s'attirer plus de confiance de la part des cultivateurs de la Province.

Lors de cette assemblée, M. Gatineau fut invité à adresser la parole aux délégués. Il en profita pour déclarer qu'il avait une **suggestion** à soumettre au bureau de direction de la Coopérative Fédérée, laquelle aurait pour effet de susciter une meilleure entente entre cette dernière et l'Union Catholique des Cultivateurs. Le président de la Coopérative, M. Arsène Denis, acquiesça immédiatement à la demande de M. Gatineau, et les directeurs, malgré l'heure avancée (7 heures du soir), et quoique le Conseil de Ville de Québec réclama instamment la salle des délibérations, consentirent à entendre sans plus de retard ce que M. Gatineau pouvait avoir à leur dire.

Dès le début de l'entrevue, un directeur de la Coopérative, M. Frank Byrne, demanda à M. Gatineau s'il venait en qualité de secrétaire de l'Union Catholique des Cultivateurs. M. Gatineau, craignant sans doute de se compromettre, répondit de manière plutôt équivoque: "Oui, j'ai été délégué par l'Union, mais la proposition que je dois faire m'est personnelle et n'a pas encore été soumise à mon Exécutif; les officiers de l'Union ne connaissent cependant rien de ma présente démarche."

Le même directeur proposa alors à M. Gatineau de mettre sa **suggestion** par écrit afin qu'elle puisse être discutée par les membres du bureau de direction, ce à quoi M. Gatineau consentit de fort bonne grâce.

M. J.-Arthur Pâquet, président du Conseil Exécutif de la Coopérative Fédérée, connaissant déjà la proposition en question, qui avait été antérieurement soumise par M. Gatineau à certains officiers de la Coopérative, crut de son devoir, pour sauver du temps, de faire connaître immédiatement ce dont il s'agissait.

Voici donc cette proposition de M. Gatineau:

> **" Certains membres de l'Union Catholique ne veulent pas faire affaires " avec la Coopérative Fédérée parce qu'ils n'ont pas une confiance absolue " dans les officiers de la dite Coopérative.**
>
> **" Dans le but d'amener ces membres de l'Union à faire affaires avec " la Coopérative, je suggèrerais qu'un vérificateur, nommé par l'Union, soit " chargé de vérifier si, dans ses opérations, la Coopérative Fédérée retourne " bien aux cultivateurs tout le produit de la vente des marchandises qu'elle " manipule pour eux, après que déduction est faite de la commission chargée " pour faire ces ventes."**

Pour appuyer sa **suggestion**, M. Gatineau mentionna le nom d'un notaire de Montréal comme futur vérificateur. Est-ce être logique? M. Gatineau n'a-t-il pas été l'un de ceux qui, avec les officiers de l'Union, ont toujours crié que les cultivateurs pouvaient voir eux-mêmes à leurs affaires? Et dès la première occasion, ils oublient ce qu'ils ont réclamé tant et tant de fois.

M. Pâquet fit alors à M. Gatineau une remarque très au point au sujet de cette personne qu'il avait suggérée comme vérificateur. "S'il advenait, dit M. Pâquet, que cet homme fut satisfait de ses constatations à la Coopérative, vous seriez le premier à douter de la sincérité de ce vérificateur", car pour qui connaît M. Gatineau, on se rend facilement compte qu'il ne veut pas tant protéger les membres de l'Union que satisfaire sa rancune personnelle, et ce même M. Gatineau serait désolé d'un résultat favorable à la Coopérative et qui démontrerait la futilité et l'inutilité de la mise en pratique de sa suggestion.

M. Pâquet, voyant par les paroles de M. Gatineau qu'il n'était pas au fait du système de vente de la Coopérative, donna alors des explications détaillées sur les opérations que comporte la vente des produits et la répartition des remises.

La Coopérative fait ses remises une fois par semaine et les prix sont établis suivant la moyenne des ventes totales de la semaine. M. Gatineau ne semble pas être au courant de ce système qui, pourtant, est tout ce qu'il y a de plus conforme aux principes coopératifs et qui est celui que pratiquent toutes les organisations basant leurs opérations sur le système de "pool". Il n'a, semble-t-il, que des idées plutôt confuses et bien incomplètes sur la "coopération" et surtout sur le fonctionnement d'une organisation de coopération; on serait même porté à croire qu'il ne sort guère de la catégorie de ceux qui, en traitant de coopération, parlent d'une chose dont ils connaissent à peine les éléments essentiels.

A bien étudier cette **suggestion** de M. Gatineau, on n'y peut voir qu'une insulte à tout ce qui touche la Coopérative.

INSULTE aux directeurs et officiers de la Coopérative en qui les membres ont mis toute leur confiance;

INSULTE aux membres mêmes de la Coopérative qui sont les électeurs des premiers;

INSULTE aussi aux vérificateurs licenciés de la Coopérative dont on met en doute la compétence et l'honnêteté;

INSULTE à tous les cultivateurs faisant affaires avec la Coopérative, dont les progrès et les succès ont été rendus possibles grâce à la généreuse coopération qu'elle a reçue de la part des agriculteurs de toute la Province.

INSULTE aussi et non équivoque à l'adresse de l'honorable Ministre de l'Agriculture, dont on feint d'ignorer les services qu'il a rendus à la classe agricole et à qui revient en grande partie la responsabilité de surveiller les intérêts des cultivateurs dans toutes leurs transactions avec la Coopérative.

Nous ne pouvons croire que les officiers de l'U. C. C. aient pris connaissance de cette fameuse **suggestion** avant qu'elle ne fut présentée, car ils y auraient vu tout ce qu'elle renferme d'odieux et de manque de confiance à l'endroit de tous ceux qui sont intéressés à la Coopérative Fédérée.

Nous voulons croire que ce n'est là qu'une **suggestion** tout à fait personnelle à M. Gatineau et à quelques membres de l'Union, car le nombre de membres de cette dernière, chaque année, font affaires avec la Coopérative pour des centaines de mille dollars et se déclarent satisfaits.

Nous savons qu'un grand nombre des membres de l'Union sont tenus dans l'ignorance de ce qui concerne la Coopérative. Nous n'en voulons pour exemple que les paroles du représentant du district de Beauce de l'U.C.C., monsieur Georges Drouin, qui s'était rendu à Québec, lors de l'assemblée annuelle de la Coopérative, afin de se renseigner sur les activités de cette dernière. M. Drouin eût le plaisir de rencontrer les directeurs et déclara à M. Paquet qu'il était enchanté des explications de toutes sortes données aux membres par les officiers de la Coopérative et ajouta: C'est la première fois que j'ai le plaisir de rencontrer les directeurs de la Coopérative et je suis heureux des constatations que j'ai pu faire et des renseignements qui m'ont été fournis. "Je pourrai maintenant répondre à ces objections et critiques injustes qui sont faites parfois sur le compte de la Coopérative par des gens intéressés à la voir aussi défavorablement que possible". Et M. Drouin termina en disant qu'il se ferait un plaisir de profiter de son prochain voyage à Montréal pour y rencontrer de plus près les officiers de la Coopérative. Depuis, nous avons appris que M. Drouin remplit le rôle de zélateur de la coopération dans son district; nul doute que son travail profitera à tous ceux de son entourage.

L'une des raisons pour lesquelles certains membres de l'Union entretiennent des préjugés contre les officiers de la Coopérative, est justement parce qu'ils ne connaissent pas le fonctionnement de la Coopérative. M. Gatineau, qui serait supposé donner aux membres de l'Union l'orientation dont ils ont besoin, ne semble guère plus renseigné. Pour lui, il ne voit que défauts à la Coopérative: non pas pour l'avoir constaté personnellement, mais pour l'avoir entendu dire par les démagogues avec lesquels il fraternise.

Comme moyen d'entente, en existe-t-il de plus efficace que celui d'une connaissance et d'une confiance mutuelle plus grandes, et surtout plus franches auxquelles on sacrifiera les rancunes personnelles qui malheureusement sont à la base de trop de nos discordes au sein de la classe agricole.

Pourquoi maintenant L'Union Catholique des Cultivateurs aurait-elle acquis des droits exclusifs au titre de bienfaitrice de la classe agricole? Quels hauts faits lui ont donc acquis ce beau titre? On n'a encore connu d'elle que la persistance de ses critiques à l'endroit de toutes les organisations qui ont quelques états de service à leur compte.

La Coopérative Fédérée, qui a à son crédit autrement de services que n'en a l'U. C. C., a été, depuis la fondation de cette Union, en butte à toutes sortes d'attaques de la part de certains membres et officiers de cette société. Personne n'a encore désavoué cette campagne qui se poursuit inlassablement de la part de ces membres de l'U. C. C., qui publient dans certains journaux des articles dans lesquels ils concentrent tout ce que la rancune et le fanatisme peuvent leur dicter, et qui à la suite de leurs noms affichent la souscription:

(Suite à la page 263)



# *CLOUÉ*

**Dans la Page de la C nous avons publié, sous le à une attaque démagogiqu mis en œuvre pour débarra D'aucuns ont pu nous trouv sance de la résolution suiv cins vétérinaires, ils adme quer les droits de la vérit personnes injustement att choses au point qu'elle n'**

**Comment après cela sérieux par les cultivateu ce sera une nouvelle preu**

**Voici cette résolution:**

> **A une assemblée de m l'Ecole de Médecine Vétéri docteur M. C. Baker, la réso**
>
> **Attendu que le "Bulle février 1928, sous la signat intitulé: "Tuberculinisation**
>
> **Attendu que cet article vétérinaire en ce qu'il met en science est certaine pour le r**
>
> **Attendu qu'il met en dou ploient l'épreuve à la tuberc tents ou non on a mis un po**
>
> **Attendu qu'il met en dou à réaction positive reconnue ("Terriens victimes de l'ign tout savoir").**
>
> **Attendu que cet article p dans la population agricole naire reconnu comme l'aux système appuyé sur une sci**
>
> **Attendu que cet article f la profession vétérinaire en l cin vétérinaire s'emploie à c qui suit la tuberculination, c seront abattues à Montréal, ble. Pourquoi? Sinon pour q possible de contrôler l'exact contre vous").**
>
> **Attendu que par cet art ridiculiser le plus grand mo une source néfaste de la tu pour les méfaits de je ne sais dont les arrêts sont absolus ble").**
>
> **Attendu que dans la mêm Laurent Barré répète son a de tuberculination.**
>
> **Attendu qu'il semble i glisser dans un article des r l'adresse d'un corps profess ment des données scientific quables.**
>
> **Attendu qu'il parait m l'appui dont elles ont besoin l'intérêt de la santé publique**
>
> **Attendu que l'auteur d pour parler avec autorité d' demande des études et des**

**Il est proposé par le Dr J**

**Et résolu:**

**Que les médecins vétér cation de cet article; qu'il prient le "Bulletin des Agric soit envoyée à tous les jour**

**(Vraie Copie):**

## *Quelle était ce*

(S

"Membre de l'U. C. C."
quelques démarches pour

Et M. Gatineau aurait
est possible dans de telles c
pour rapprocher les deux so
préparer les membres de l'
ce que représente pour eux
pas à tout démolir au profi
cher à édifier au profit de

**L'EXÉCUTIF**

Il n'y a personne d'ab
tous les hommes le cultivat
sans dépasser l'horizon em
l'enfance; surtout être che
on est malade ou fatigué; s
exprimer tout d'un seul m
—M. le chanoine L.-A. C